

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR

### Décision n° 2024/086

#### Portant organisation du concours sur titres pour le recrutement de deux orthophonistes (H/F)

#### Le Directeur du CDDS,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la décision n° 2024/074 du 30/09/24 portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de deux orthophonistes (H/F) au CDDS,

CONSIDERANT la(les) candidature(s) reçue(s) dans le délai légal de dépôt et leur recevabilité,

#### DECIDE

**Article 1** - Le concours sur titres pour le recrutement de deux orthophonistes (H/F) au CDDS aura lieu le **jeudi 5 décembre 2024 à 14 h 00 au CDDS.**

**Article 2** - Le jury de ce concours sur titres est composé comme suit :

- M. Hugo TARGHETTA, directeur de l'établissement
- Mme Marie LASSIAILLE, orthophoniste au CH de Rodez (12)
- M. Benoit BAYLE, cadre supérieur de santé au CH de Rodez (12)

**Article 3** - La liste des candidat(e)s admis(es) à concourir est arrêtée comme suit :

- ✓ Mme Anaïs MILHAUD

**Article 4** - Ampliation de la présente décision est transmise à M. le Délégué territorial de l'Aveyron de l'Agence régionale de santé Occitanie.

Fait à Rodez, le 5 novembre 2024.

Le Directeur du CDDS,

Hugo TARGHETTA.

